

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
9 JUIN 2023

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation de
subvention auprès de la
Région Île-de-France
pour l'organisation de
l'Open Beach**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 10 juin 2023
par voie d'affichages
~~notifié le~~
transmis en sous-préfecture
le 10 juin 2023
et qu'il est donc exécutoire.

Le 10 juin 2023

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINOUESSE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt trois, le 9 juin à 22 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 2 juin deux mille vingt trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUNET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame CASTIGLIEGO, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

Avaient donné procuration :

Madame MACE à Monsieur SAUDO
Madame NICOLAS à Monsieur PERICARD
Monsieur JOUSSE à Monsieur VENUS
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC
Madame GRANDPIERRE à Monsieur NDIAYE
Madame RHONE à Madame CASTIGLIEGO
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame de JACQUELOT

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20230609-23-D-12g-DE
Date de télétransmission : 10/06/2023
Date de réception préfecture : 10/06/2023

N° DE DOSSIER : 23 D 12g

OBJET : SOLLICITATION DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE POUR L'ORGANISATION DE L'OPEN BEACH

RAPPORTEUR : Madame AGUINET

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Région Île-de-France soutient les événements sportifs se déroulant en Île-de-France pour favoriser le rayonnement international de la Région mais aussi pour encourager les initiatives et promouvoir toutes les pratiques sportives.

Les événements et manifestations sportives doivent être organisés sur le territoire francilien et la ligue ou le comité régional du sport concerné doit avoir signé une convention partenariale avec la Région.

L'Association sportive du Vésinet Stade Saint-Germainois Volley-ball organise du 16 au 18 juin 2023, avec le soutien de la Ville, l'Open Beach de Saint-Germain-en-Laye au Stade Georges Lefèvre, dans le cadre de la première Semaine du Beach en Île-de-France.

Cet événement inédit dans le paysage sportif francilien comprend un tournoi de Série 1 (tournoi national officiel de Beach Volley reconnu par la Fédération Française de Volley, avec les 20 meilleures équipes féminines et masculines de France), la finale de la première édition du Challenge « Un Scolaire, un Beacheur », qui favorise l'inclusion grâce aux valeurs du sport, et une démonstration de beach volley assis (volley pour tous – loisirs et handicap).

L'aide régionale pour un événement à caractère national est de 30% avec un plafond de subvention fixé à 170 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour l' « Open Beach de Saint-Germain-en-Laye » auprès de la Région Île-de-France dans le cadre du dispositif « Soutien aux événements sportifs » et auprès de tout autre organisme au taux maximum, et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour l'« Open Beach de Saint-Germain-en-Laye » auprès de la Région Île-de-France dans le cadre du dispositif « Soutien aux événements sportifs » et auprès de tout autre organisme au taux maximum, et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye